AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

COMMUNE DE COZZANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Suivant acte reçu par Maître Gabriel COSTA, notaire à CHARTRES (Eure-et-loir) 2 Rue Percheronne, le 30 octobre 2026 concernant :

M. Jean Félix RENUCCI, en son vivant retraité, époux de Madame Baptistine RENUCCI, demeurant à COZZANO (20148). Né à COZZANO (20148), le 26 janvier 1882. Décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 25 juin 1961.

Désignation des biens :

Diverses parcelles de terre cadastrées : Section A, N° 82, Lieudit ARILACCIO, Surface (m²) : 1704, Surface B.N.D 03 ha 06 a 78 ca, Section A, N°83, Lieudit ARILACCIO, Surface (m²) 1069, Surface B.N.D 01 ha 92 a 46 ca, Section B, N°225, Lieudit SCIANTATI, Surface (m²) 18787, Surface B.N.D : 08 ha 45 a 40 ca, Section B, N°230, Lieudit PETRA NIELLA, Surface (m²) : 7168, Surface B.N.D : 01 ha 91 a 14 ca, Section B, N°305, Lieudit PORCILI, Surface (m²) : 298, Surface B.N.D : 00 ha 53 a 59 ca, Section B, N° 306, Lieudit PORCILI, Surface (m²) 506, Surface B.N.D : 00 ha 91 a 18 ca, Section B, N°307, Lieudit PORCILI, Surface (m²) 474, Surface B.N.D 00 ha 85 a 27 ca, Section B, N°329, Lieudit CHIOSO NOVO, Surface (m²) 7687, Surface B.N.D : 03 ha 07 a 46 ca, Section B, N°330, Lieudit CHIOSO NOVO, Surface (m²) 399, Surface B.N.D 00 ha 15 a 97 ca, Section B, N°331, Lieudit ARILACCIO, Surface (m²) : 1304, Surface B.N.D : 02 ha 34 a 74 ca, Section B, N°454, Lieudit CARMINUTO ET DRAPUCCIO, Surface (m²) : 5900, Surface B.N.D : 02 ha 36 a 00 ca, Section : C, N° : 102, Lieudit : POLVEROSA, Surface (m²) : 3233, Surface B.N.D : 01 ha 29 a 32 ca, Section C, N°108, Lieudit DICEPPO, Surface (m²) : 108, Surface B.N.D 00 ha 38 a 72 ca, Section C, N°109, Lieudit DICEPPO, Surface (m²) : 116, Surface B.N.D : 00 ha 41 a 73 ca, Section C, N°114, Lieudit PETRA PINZUTA, Surface (m²) : 456, Surface B.N.D : 00 ha 81 a 89 ca, Section C, N°139, Lieudit : PACCIAL DI POLO, Surface (m²) : 2118, Surface B.N.D : 03 ha 81 a 25 ca, Section D, N°302, Lieudit : PARATA, Surface (m²) : 16, Surface B.N.D : 00 ha 00 a 31 ca, Section : D, N° 263, Lieudit : CHIOSO, Surface (m²) : 235, Surface B.N.D : 00 ha 02 a 35 ca, Total surface : 32 ha 35 a 56 ca, Total surface B.N.D : 32 ha 33 a 21 Total surface revenant à Monsieur RENUCCI : 05 ha 15 a 78 ca, Précision étant ici faite que la parcelle cadastrée section D numéro 263 n'est pas un B.N.D.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : gabriel.costa@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)